

COUDES

*Une Commune Rurale
de Loir-et-Cher
au cours des siècles*



Ce dessin de l'Eglise illustre la couverture de la revue paroissiale de Coudes en 1909

par Jean JOURDAIN

Instituteur
Secrétaire de Mairie en retraite

1988

**Extraits concernant le Château de La Basme
2005**

LA SEIGNEURIE DE LA BASME

Il apparaît donc qu'à partir de 1620, le fief de La Basme devait comprendre une bonne partie de la paroisse de Couddes. Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur les tenants de cette seigneurie.

Nous lisons, dans l'histoire de Saint Aignan, de J.J. Delorme (p.92): "La Basme était donc un fief de second ordre dépendant du duché pairie de Saint Aignan. Le hobereau de La Basme devait par conséquent foi et hommage à son seigneur suzerain, le très haut et très puissant duc et pair qui ajoutait à ses droits sur Couddes, ceux dits "d'assises". En vertu de ces droits, le seigneur de La Basme était obligé, soit par lui-même ou par son bailli ou lieutenant, de comparaître devant le bailli du duché de Saint Aignan à chacune des assises qui se tenaient de trois mois en trois mois par ce magistrat au palais ducal, ou du moins à deux d'icelles, de six mois en six mois, y rendre les devoirs accoutumés et reconnaître le bailli de Saint Aignan pour son premier juge supérieur, auxquelles comparutions étaient aussi tenus les prévôts et sergents de ces paroisses, et faute de comparaître, les seigneurs défaillants étaient condamnés à six livres d'amende et les prévôts et sergents à trois livres".

Le plus ancien seigneur de La Basme que nous connaissons est Claude de Mathefelon. Il était capitaine de la place forte de Saint Aignan. C'est ce Claude, troisième fils d'un seigneur de Martignac en Bugey qui, le premier, fit souche en nos parages comme seigneur de La Basme près Pontlevoy en 1441; (Saint Aignan, mille ans d'histoire par R. Guyonnet, P.52, tome IV).

Il aurait épousé en 1430, Huguette de Saint-Martin (notes historiques sur Couddes par l'abbé Gougeon: Loir et Cher historique... 1894-1895, p.97).

Guillaume de Mathefelon, leur fils, est le premier seigneur connu de la Cour et du Plessis dans la paroisse de Couffy. Et la postérité de ce Guillaume fournira les seigneurs de Couffy jusqu'à la Révolution.

Les Mathefelon portaient "d'azur au taureau passant d'or".

Le deuxième seigneur de La Basme fut Louis des Roches, seigneur de la Morinière (commune de Mur de Sologne). Il épousa vers 1460 Jeanne, fille de Claude de Mathefelon, laquelle lui apporta La Basme en mariage.

Leur fils, Guillaume ou Guyot (nous avons trouvé les deux) des Roches épousa vers 1490 Jehanne Chaudrier, dame de Cirrières et Noireterre (Poitou), fille de Jean, écuyer, seigneur de Cirrières et Chandelivaut et de Joachine de Beaumont. Un contrat de mariage fut reçu par M^e Rousseau, notaire à Saint Aignan le 3 mai 1488.



L'écusson CHAUDRIER figure en haut à gauche: "d'azur à deux fasces d'argent au chef d'argent, chargé de trois Chaudières avec leurs anses de sable posées deux à deux et une accompagnée de PARTENAY (au Baston composé d'argent et de guiches chargé en chef d'un quartier miparti d'or et de gueules Brochant sur le tout) c'est Jean Chaudrier, père de Jehanne Chaudrier épouse de Loys Ronsart"(extrait de "La Possomnière", Couture sur le Loir, Loir-et-Cher) de Bernard Hallopeau).

Jehanne de Chaudrier (d'après Jean Chavigny dans le Flambeau du Centre, 1938) aurait été cousine du Chevalier sans Peur et sans Reproche.

Guyot des Roches devint valet de chambre du Roi. Ils ont eu un fils, René. Guyot des Roches est décédé au plus tard dans les premiers mois de 1511. En effet, le 7 avril de cette année-là, Jehanne Chaudrier, sa veuve, cède à Guy de Seully les droits de haute justice de Cors en Berry, octroyés à son défunt mari par Louis XII.

La veuve épousa alors messire Loys de Ronsard, chevalier, seigneur de la Possonnière, à Couture-sur-le-Loir, en Vendômois. Un contrat de mariage fut reçu le 2 février 1514 par Maîtres Martin et Mesnard, notaires en la cour de Saint Aignan en Berry.

Louis de Ronsard et Jehanne Chaudrier ont eu une fille, Louise et six garçons. Le dernier des fils est le poète Pierre de Ronsard.

René des Roches, fils de Guyot et Jehanne Chaudrier, hérita de La Basme. Le 30 juillet 1527, il rend foi et hommage au seigneur de Poix comme seigneur de La Basme et rend un aveu, le 16 septembre 1529, au seigneur de Saint Aignan pour la seigneurie de La Basme et Palluau.

En 1546, Denis des Roches était seigneur de La Basme. Nous ne savons pas s'il était frère ou fils de René. Ils moururent sans doute sans enfants car La Basme revint à Louise de Ronsard, du chef de sa grand'mère, Jehanne Mathefelon, épouse de Louis des Roches, mais à une date que nous ne pouvons préciser, sans doute après la mort de Denis des Roches.

Louise de Ronsard, née en 1514, fut en 1531 fille d'honneur de la reine Eléonore de France, sœur de Charles Quint et marié en 1530 à François I^{er}, alors veuf de Claude de France, décédée en 1524. Elle épousa le 2 février 1532, François de Crémant, chevalier, seigneur de Lingé et autres lieux. (Lingé - Indre, Jumihac - Dordogne, Meihac - Haute-Vienne, Brigueil - Vienne).

Louis de Crémant, leur fils, épousa en 1561, Jaquette de Meihac, dame de Brigueil.

Devenu à son tour propriétaire de La Basme, Louis de Crémant (ou Crémont ou Commant) seigneur de Lingé, chevalier de l'ordre du Roi, échangea au Châtelet de Paris le 12 mai 1583, moyennant deux rentes amortissables de chacune 5000 écus d'or sol, la terre de La Basme avec Nicolas Morin, conseiller du Roi, secrétaire de la Chambre et trésorier de la Maison du Roi. Celui-ci passa alors accord avec le comte Léonore de Beauvillier à la somme de 3400 écus d'or, dus à la date de janvier 1584 pour les profits féodaux dus à l'occasion de cet échange.

La même année, Nicolas Morin acheta l'abbaye de Pontlevoy, les censifs de l'Aulnay et du Scy, paroisses de Couddes et de Oisly.

Le 19 juin 1600, Nicolas Morin fait acte et hommage au comte de Saint Aignan par-devant M^e Secousse, notaire à Saint Aignan. Et le 24 décembre 1602, il rend foi et hommage à Honorat de Beauvillier pour l'inféodation d'une partie de la seigneurie de La Basme, avec concession de la justice de cette terre. (Guyonnet, op. c. tome IV p. 178 et 207).

Nicolas Morin avait été installé "échevin de Blois" le 28 décembre 1592, avant d'être nommé bailli de Blois. D'après Bergevin et Dupré (Histoire de Blois, tome II p. 307), Nicolas Morin père et fils auraient été baillis de Blois de 1604 à 1615, succédant en 1604 à François de Racines et remplacés en 1615 par Henri Hurault comte de Cheverny.

Le 22 octobre 1608, une assemblée eut lieu à la maison commune de Blois sous la présidence de M^e Nicolas Morin, chevalier, seigneur de La Basme et de La Borne Vernon, gouverneur et bailli de Blois, lit-on dans le tome 37 de 1982 des Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de L. et Ch.

Et dans les actes de baptême où il figure comme père ou parrain, on l'intitule:

- en 1585: sieur de La Basme, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi et trésorier de sa maison.
- en 1586: grand maître des Eaux et Forêts de Touraine et de Bretagne.
- en 1588: grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts à la table de marbre du Palais.
- en 1589: écuyer et seigneur de La Basme.

Il avait épousé Geneviève Chardon. Ils ont eu plusieurs enfants. Nous avons retrouvé dans les registres paroissiaux de la paroisse Saint Solenne de Blois les baptêmes de Claude, le 28 juin 1586, Henri, le 26 août 1589, Magdeleine, le 12 mars 1592.

On lit d'ailleurs dans "Une visite à l'hôtel d'Alluye, (p. 22): l'hôtel d'Alluye à la suite de cette saisie fut vendu pour 8000 livres sur décret et arrêté du Parlement de Paris en date du 25 février 1606 à Morin Nicolas sieur de La Basme (près Contres) dont les trois enfants: Nicolas, Henri et Madeleine... virent adjuger cet hôtel. Ils avaient donc bien trois enfants. Et Claude a du être appelé plus tard Nicolas. Il est écrit, en effet, dans un acte de baptême du 25 mai 1592 que le parrain était Nicolas, fils de Nicolas Morin.

Geneviève Chardon est décédée le 13 septembre 1607 à Blois, paroisse Saint Honoré et fut inhumée le 1^{er} octobre 1607 à La Basme (précise le registre des sépultures) mais sans doute dans l'église de Couddes, Nicolas Morin qui s'est éteint le 20 octobre 1610 à Blois, fut enterré le 26 octobre 1610 avec son épouse.

Nicolas Morin, gouverneur et bailli de Blois succéda à son père comme seigneur de La Basme. Il rend foi et hommage à François de Beauvillier les 19 août 1620 et 13 mars 1622 pour la seigneurie de La Basme et les seigneuries annexes de Palluau en blésois, Chevaunay et autres... On lit dans les actes de baptêmes des 6 février 1623 et 23 mars 1627 que le parrain était messire Nicolas Morin chevalier seigneur de La Basme, gouverneur et bailli de Blois. Et en 1665, on peut lire dans un acte de baptême que la marraine était "dame Marguerite Girard veuve de Nicolas Morin, seigneur La Basme, Laborde et Vernon, capitaine de cinquante hommes d'armes, bailli de Blois".

Il était capitaine de cinquante hommes d'armes. Mais peut-être était-il appelé à en commander un plus grand nombre. Nous lisons en effet dans le "Journal de la Sologne" n° 49 de juin 1985 p.14, que "Philippe du Moulin fut nommé gouverneur de Langres et capitaine de cinquante hommes d'armes, c'est-à-dire qu'il reçut le commandement d'une troupe de 550 hommes environ, savoir: 300 cavaliers nobles, 150 archets, 50 courtilliers et 50 pages".

Nicolas Morin doit être décédé entre 1627 et 1631, puisque le 23 mars 1627, il était parrain et le 14 janvier 1631, dans un acte de baptême, le parrain était Henri Morin, désigné comme seigneur de La Basme. On ne trouve pas trace de son décès dans les registres paroissiaux de Blois et ceux de Couddes ne commencent qu'en 1676.

Marguerite Girard, sa veuve, habitait Blois, rue du Marché, quand elle s'est éteinte le 18 septembre 1679. Ses obsèques furent célébrées, selon son vœu, à Saint Solenne. Le 20 septembre 1675, elle avait fait un testament en faveur de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Général de Blois.

Ont-ils eu des enfants? Nous ne le pensons pas, puisqu'elle léguait non seulement de l'argent, mais aussi de la vaisselle, du linge, etc....

Et pourtant nous lisons dans "Histoire de Blois" de Bergevin et Dupré, tome II (page 500): "En 1720, Madame de La Basme, belle-fille de l'une des bienfaitrices d l'Hôtel-Dieu, donna à l'hospice des pauvres, 50 000 livres qui furent placées au denier 40 sur l'Hôtel de Ville de Paris".

C'est donc Nicolas Morin qui succéda à son frère Nicolas. En 1631, il était écuyer, seigneur de La Basme, La Borde et Teillay et avocat au Parlement de Paris. Il rend foi et hommage des mêmes terres le 16 novembre 1636. On ignore s'il s'est marié, sans doute pas puisqu'il eut deux héritiers. Il serait mort en 1637 ou 1638.

En effet, Jean Morin, sieur de Laurière et Jean Tissard, tous deux héritiers et bénéficiaires de feu Henri Morin, sont condamnés par une sentence rendue à Saint Aignan le 24 avril 1638, à verser à Lucien Bourdon receveur du Comté de Saint Aignan:

- 1 500 livres pour profit de rachat,
- 739 livres dix sols pour droits de rachat de plusieurs métairies: Palluau, Chevaunay, Eguison, La Crépinière, l'Etang Aubin, l'Etang Neuf, etc. ...
- plus 55 livres pour le censif de Palluau et une rente de censifs de La Basme, soit une somme de 2 294 livres dix sols

En 1789, assistait à la réunion de la Noblesse, Pierre Paul Boesnier, écuyer, seigneur du fief de Laurière (commune de Seur) (Bergevin et Dupré, op. c. P. 119). Etait-ce l'ancien fief de Jean Morin?

Jean Tissard devait hériter du chef de sa mère Madeleine, la sœur de Henri Morin, qui avait dû épouser un Tissard! Mais nous ne pouvons pas trouver ce mariage dans les registres paroissiaux, car les mariages n'y figurent qu'à partir de 1606 ou de 1633. Mais qui était son cohéritier Jean Morin par rapport à Henri?

Jean Morin était receveur du domaine en la Chambre des Comptes de Blois et qualifié de seigneur de Laurière. Il avait épousé "honneste Dame Anne Gaillard" dont il aurait eu six ou sept enfants, baptisés à Saint Solenne de Blois:

- Françoise, baptisée le 16 septembre 1613
- Anne, baptisée le 9 septembre 1616
- Françoise, baptisée le 11 février 1619
- Jehan, baptisé le 24 décembre 1614
- Henriette, baptisée le 24 octobre 1617
- Isabel, baptisée le 4 novembre 1622

Un autre fils devait être né avant, puisque en 1623 est parrain Aignan, fils de Jean Morin, sieur de Laurière. (Nous n'avons pas trouvé son baptême à Blois), mais nous le retrouvons comme parrain dans un baptême célébré le 17 juin 1781, il portait alors le titre de seigneur de Laurière.

Suivant les apparences, la propriété de La Basme était grevée de lourdes charges.

En 1643, messire François Clément du Vau, chevalier seigneur de Plainvillier acheta la seigneurie de La Basme pour 68 100 livres, château et terres, à la charge en outre de 45 sols et 2 chapons de rente dus à la seigneurie de Saint Aignan.

Voici, d'après l'acte de foi et hommage de François de Beauvillier à la Chambre des Comtes de Blois pour Saint Aignan et Chémery le 16 août 1642, quel était à cette époque, le fief de La Basme, chastellenie assise en la paroisse de Couddes. Il y a "Château et maison fort de plusieurs appartements, pavillon, tours, tourelles et autres bastiments, dongeon, cour basse avec toutes sortes de bastiments pour le logement d'un fermier, maisons, escuryes, estables, granges, bergeryes, hangarts, buschers, fuye et colombier le tout tenant au chasteau et clos de murs et fossés au circuit des dictes murailles, entrée à pont-levis, audit chasteau et métairie, ledit chasteau couvert d'ardoises et tout autres bastiments de la basse-cour couverts de thuilles".

"Outre le lieu seigneurial de Palluau, la seigneurie de La Basme couvre plusieurs métairies telles que celles de La Crespinière, de L'Aulnay, de Chevaulnay, de La Fontaine, du Gros-Chêne, du Bois Bertin et de Fougères (ces deux dernières "à présent ruynées"), du Pousteau, de La Mesnagère, d'Esgrain, celle-ci en paroisse de Sassay et également ruynée. (R. Guyonnes, tome 5 p. 151 et 154).

En 1642 et 1644, le seigneur de Plainvillier rend foi et hommage au comte de Saint Aignan pour lui-même et pour son épouse, Anne Gendron. De ces actes, il appert que l'étang Bertheran dépendait aussi de La Basme.

En 1684, dame Anne Gendron, veuve vendit, pour 58 500 livres, La Basme et ses dépendances à François Guillard, seigneur de Praville (près de Voves en Eure et Loir). Et François Guillard rendait foi et hommage au duc de Beauvillier le 18 mai 1684.

D'après l'aveu du 25 septembre 1692, la seigneurie et chastellenie de La Basme comprenait les métairies contenues dans l'acte de foi et hommage du 16 août 1642, mais aussi en plus la métairie de Montlibert, celle du Verly, d'Eguison et les étangs de La Basme.

Le 2 octobre 1701, messire François Guillard, seigneur de La Basme et autres lieux, était parrain de la deuxième cloche de l'église de Oisly. (Note sur Oisly par l'abbé Omer Petit).

Après François Guillard, vient son petit neveu Augustin Charles Guillard. Il a quinze ans. Il fait acte de foi et hommage le 9 février 1717, et voici en quels termes:

"Il s'est transporté avec Adam, notaire ducal à Saint Aignan, devant la principale porte et entrée du château où estant en tout devoir de vassal, teste nue, sans baudrier, espée ny esperons, a demandé à haute et intelligible voyx par trois diverses fois si très haut et très puissant seigneur Paul Hippolyte de Beauvillier duc dudit Saint Aignan...(suivent tous ses titres) est en son dict chasteau ou autre pour lui ayant charge et pouvoir de recevoir ses vasseaux en foy et hommage, disant ledit seigneur de La Basme et pour ce qui en relève du plain fief, foy et hommage, rachapte, roussin de service et tous autres droits et débours suivant la coustume du Baillage de Blois...Le dit lieu de La Basme luy appartenant comme propriétaire, donataire entre vifs de feu messire François Guillard son grand-oncle."

En 1732, le possesseur de La Basme était François Claude Bouet, seigneur de La Noue, St. George, Clay et de la terre et seigneurie de La Basme et autres lieux. (Arch. Dep. G 1348). Nous ignorons si c'est par acquisition ou par héritage. Il était d'une famille illustre en Touraine. Il porte foi et hommage.

Le 9 Juin 1750, messire Claude François Bouet, chevalier de La Noue, de La Basme et d'autres lieux, chevalier royal d'ordre militaire de Saint Louis, était parrain de la troisième cloche de l'église de Oisly. Y assistait entre autres M. Charbonnier, bailli de La Basme. (Notes sur Oisly. P. 6 par O. Petit).

En 1752, Estienne Charbonnier, bailli de la chastellenie de La Basme et de Couddes rend une sentence condamnant l'ancien curé de Couddes (Jean-Baptiste Beschard, prêtre) à fournir à messire Claude François Bouet seigneur de La Noue, La Basme et autres lieux, un acte d'obligation de rendre une somme de 180 livres à ses successeurs, curés de la paroisse ou de donner l'emploi de cette somme. En présence de René Delaborde, conseiller procureur fiscal de la chastellenie de La Basme. (Arch. Dep. G 1348).

A une date postérieure à 1752, La Basme appartenait à Pierre Valérien de Rhodes, seigneur de Tressy et Monteaux. Nous ignorons s'il en fit l'acquisition ou s'il hérita. Sa femme était une demoiselle Marie Anne Huet d'Arlon. Il était d'une famille de Sologne.

Un procès fut intenté contre lui en 1762 devant le baillage de Blois par Jacques Couffrant curé de Couddes, pour non paiement de son droit de gros. Par sentence du 27 may 1762, M. de Rhodes est condamné à payer 36 boisseaux de blé froment, 27 septiers de méteil, 6 septiers d'orge et 6 septiers d'avoine.

Le 22 juin 1784, leur fille Anne-Marie de Rhodes épousa à Romorantin, Pierre Claude Valérien de Crespin de Billy, chevalier de La Roche, Pothie et autres lieux, ancien mousquetaire du roi, 28 ans, fils d'Alexandre Jean de Crespin chevalier et seigneur de Billy et autres lieux, et de Marie de Rhodes, la sœur du seigneur de La Basme. Les deux époux étaient donc cousins germains, et les deux familles habitaient Romorantin. La famille de Billy était aussi vassale du duc de Saint Aignan. En effet, Louis de Crespin écuyer seigneur de Billy rendait foi et hommage au duc de Saint Aignan en 1642 pour son château, terre et seigneurie de Billy.

En 1788, Pierre Claude Valérien de Billy devint seigneur de La Basme et versa 2 700 livres pour droits de rachat des objets dépendant de la seigneurie.

Durant la période révolutionnaire, la famille Crespin de Billy continua d'habiter La Basme. Ils ne furent pas inquiétés. Il est vrai que par prudence, M. de Billy n'est désigné que sous le nom de citoyen Crespin. Il a pris part à quelques manifestations à Contres. Il paraît étroitement surveillé par les autorités du district et du département. Il lui fut décerné un certificat de résidence, lequel était affiché pendant quinze jours dans l'étendue de la commune, comme le prescrivait la loi. On indiquait sur ce certificat le signalement de M. et Mme de Billy. Un ordre, qui dut leur être pénible, fut celui de devoir brûler tous leurs papiers féodaux, opération qui fut exécutée le 10 novembre 1793 à deux heures du soir, devant toute la commune assemblée. Il est vrai que son régisseur était secrétaire du comité local et c'était, à l'époque, un ardent révolutionnaire! L'on ne saurait trop déplorer cette perte! Que de renseignements intéressants et instructifs à jamais détruits. Lors du dénombrement de la population du 30 frimaire An IV (21 décembre 1795) Pierre Claude Valérien de Crespin est recensé comme cultivateur. Il est décédé à Romorantin le 10 floréal An VII (29 avril 1799) à l'âge de 42 ans.

Six enfants sont nés de leur mariage:

- Anne Emilie, née à Romorantin le 1 mars 1785, qui a épousé à Couddes le premier messidor An XI (20 juin 1803) Martin Aignan Gaullier de Villiers, né le 7 septembre 1776 à Chaumont sur Tharonne où il était domicilié.
- Adélaïde Henriette, née à Couddes le 9 janvier 1789, mariée le 21 septembre 1812 avec Jean-Baptiste Vazlet de Fontaubert, né à Brigueil (Charente) le 1^{er} janvier 1781 et demeurant à Limoges. Il appartenait à une famille noble de l'Angoumois.
- Blanche, Marie, Geneviève, née le 13 avril 1790 à Romorantin.
- Antoinette, Emilie, née le 22 avril 1792 à Romorantin.
- Claude, né le 8 thermidor An II (27 juillet 1794) à La Basme et décédé au même lieu le 2 fructidor An III (19 août 1795).
- Pierre Valérien Edmond, né à Romorantin le 1^{er} nivôse An IV (2 janvier 1796).

Lorsque l'ordre fut rétabli, le château menaçait probablement ruine, car il fut entièrement reconstruit par les soins de Madame de Billy.

Après son mariage, M. Vazlet de Fontaubert habita La Basmé avec sa belle-famille. Puis la propriété fut mise en vente et ils allèrent tous habiter à Romorantin.

Madame Anne-Marie de Rhodes, veuve Crespin de Billy devait être décédée en 1834 ainsi que sa fille Antoinette Emilie, car on ne trouve plus trace, comme héritiers de M. Crespin de Billy dans un acte du 1^{er} juillet 1834 (vente de Palluau) que:

- Anne Emilie, épouse de Martin Aignan Gaullier, propriétaire à Chaumont sur Tharonne.
- Adélaïde Henriette, épouse de Vazlet de Fontaubert, propriétaire à Romorantin.
- Pierre Edmond Crespin de Billy, propriétaire à La Roche, commune (de Poulaines. Il possédait encore personnellement 33 ha 23 a 66 ca en 1857 et vendra la dernière parcelle en 1904).

Le chevalier Pierre de Berranger, ex-lieutenant général, gouverneur de la colonie de Suriname (Guyane hollandaise), propriétaire à Blois, a, en effet acquis La Basmé par acte reçu le 17 janvier 1871 par M^c Mestivier notaire à Blois, pour 244 068 F.

D'après cet acte, M. de Berranger devenait propriétaire: "de la terre de La Basmé: château, bâtiments, cour, basse-cour, jardins, vergers, garennes, vignes, bois, prés, pâturages, pacages, terres labourables, et non labourables, bruyères, étangs, avec 21 domaines et fermes, métairies, locatures, appelées: Bois Bertin, Châtres, La Crépinière et Azé réunies, le grand et le petit Chevaunay, la Ménagère, l'Egrain, Eguison, La Fontaine, le Gros-Chêne, le Grand Chemin, la Héraudière, l'Aulnaye, Montlibert, Palluau, la Presle, le Ponteau, le Verly, la Cour Moreau, Baugé (?) et la Fauconnerie, avec toutes leurs dépendances actuelles le tout situé dans les communes de Couddes, Oisly, Monthou, Contres, Sassay, Méhers, Soings et Saint Romain et autres environnantes".

Le chevalier de Berranger était né à Paris, paroisse Saint-Paul vers 1768, de Jean-Baptiste de Berranger, chevalier et gouverneur de La Guadeloupe, chevalier de Saint-Louis, et de Madame Fayard La Framboise. Il était l'époux de dame Pétronille Cornélie Philippine Roëpel. Ils habitèrent La Basmé peu de temps, puisque M. de Berranger mourut le 2 février 1820 à l'âge de 52 ans, et son épouse y décédait le 4 avril 1821 à l'âge de 38 ans. Leurs corps reposent dans un mausolée dans la partie N.O. du cimetière communal.

Ils n'avaient pas d'enfants, mais les héritiers furent nombreux, ils étaient onze:

- Just Peter Roëpel, lieutenant de vaisseau à Amsterdam.
- Johanna Elisabeth Roëpel, femme de James Pringlers à Deventer (Pays-Bas).
- Pierre Cornélie Roëpel, colonel d'infanterie à Paramaribo (Suriname).
- Gertruida Maria Roëpel, femme de Marine de Baize, propriétaire à Paramaribo.
- Nicolaus Christian Lemmers, major d'infanterie à Amsterdam.
- Anne Julianna Lemmers, femme de Willieme Hendrick Willins, propriétaire à Paramaribo.
- Joël Justhurns, fils mineur.
- Antoine Roëpel, capitaine de vaisseau à Amsterdam.
- Goberte pain et vin (?) Roëpel, capitaine d'infanterie en garnison à Doorden.
- Daniel François Schas, propriétaire à La Haye, tuteur de la demoiselle Schas sa fille mineure
- (?) demoiselle Schas, majeure, propriétaire à La Haye.

La propriété fut mise en vente par suite de licitation introduite en justice par les héritiers et acquise suivant procès-verbal d'adjudication reçu par M^c Deschamps notaire à Blois, commis par la justice à cet effet, conjointement par M. M. François Durand et le comte Conrad de Gourcy, le 27 mai 1823 pour la somme de 267 340,47 F. Au moment de l'achat, M. Durand était garde du corps à Metz et le comte de Gourcy était chef de bataillon à Pont-à-Mousson.

La propriété comprenait alors les terres de La Basmé, sises dans les communes de Couddes, Oisly, Choussy, Contres, Méhers et Saint Romain et autres. Mais dans l'énumération des métairies, on ne trouve plus l'Egrain ni l'Aulnaye ni Ponteau ni Baugé ni la Fauconnerie ni la Cour Moreau. Peut-être avaient-elles été vendues par le chevalier de Berranger?

Mais le 30 novembre 1827, devant M^e Gaignaison, notaire à Saint Aignan, M. Durand et le comte de Gourcy partagèrent ce qu'ils avaient acheté ensemble. Le premier lot, attribué à M. Durand comprenait:

- 1) Plusieurs corps de bâtiments à La Basme qu'il habitait, cénacle, placeaux, cour, jardins, verger, vignes, bois taillis et terres, prés, noues, étangs et deux locatures à l'Aulnay, pâturieux et luzerne.
- 2) Les bâtiments des métairies d'Azay et de la Crépinière, cours, jardins, pâturieux, prés terres et noues.
- 3) Une pièce de terre sise aux Prés Fillaumes et une autre dans la pièce de Poix dépendant ci-devant de la ferme de Palluau.
- 4) Six pièces de terre dans la plaine de la Crépinière, la Touche et la Michelière dépendant ci-devant de Grand-Chemin.
- 5) La métairie de Montlibert, bâtiments, cours, jardins, pâturieux, terres et prés.
- 6) Six pièces de bruyères, pâturieux, prés et terres dépendant ci-devant de la ferme du Verly.
- 7) Plusieurs pièces de terres et vignes provenant d'échanges avec plusieurs.

C'est étonnant qu'on n'y trouve pas le Bois Bertin car, en 1833, l'école de M. Gaillot était installée au Bois Bertin, propriété du maire, M. Durand.

Le deuxième lot revenait à M. le comte Conrad de Gourcy qui habitait La Presle.

M. Durand avait épousé dame Thérèse Christine de Laubrussel. Ils étaient alliés à plusieurs familles nobles. M. Durand avait 36 ans à la naissance de son fils Benoît en 1825.

Neuf enfants sont nés à La Basme de M. et Mme Durand:

- Benoît Charles François, né le 15 février 1825.
- Antoine Joseph, né le 31 décembre 1826.
- Marie, née le 6 septembre 1828.
- Catherine Pauline, née le 19 mai 1830.
- Sophie Madeleine, née le 15 décembre 1831.
- Victor, né le 15 novembre 1833.
- Charles Léon, né le 6 août 1835 et décédé le 9 juillet 1836.
- Léon Charles, né le 28 août 1836.
- Benoît Philippe; né le 10 octobre 1837.

Mais n'avaient-ils pas un autre fils plus âgé? En effet, le 3 mai 1829, Léon Durand, propriétaire, chef de bureau à la mairie de Blois, époux de Madeleine Daveau, domiciliés à Blois, rue du Poids du Roi, vendait à M. Silvain Manchet, domicilié au Palluau, le domaine du Grand Chevaunay et la closerie du Village des Bois qu'ils avaient acquis, au cours de leur communauté, de M. François Durand.

Notons que les derniers châtelains de La Basme furent maires de Couddes:

- M. Vazlet de Fautaubert, de 1814 à 1817.
- M. Pierre de Berranger, de 1817 à 1820.
- M. François Durand, de 1824 à 1838.

Le comte Conrad de Gourcy, coacquéreur de la propriété de La Basme avec M. Durand, avait épousé dame Geneviève Céline Gillet de la Renommerie qui lui aurait donné deux enfants: Charlotte Elisabeth et Louis Victor. Ce dernier est né à Oisly le 23 mai 1824. Il ressort d'un acte de vente du 1^{er} juillet 1834 (vente de Palluau) que les deux enfants étaient mineurs et que leur mère était décédée. Le comte de Gourcy habitait alors Sigonneau commune de Doullay, canton de Mennetou sur Cher. En effet, Conrad de Gourcy avait vendu le 20 octobre 1829, devant M^e Gaignaison, notaire à Saint Aignan, les terres formant le domaine de La Presle à son frère Charles Antoine de Gourcy.

Les deux familles Durand et de Gourcy devaient être très amies car elles avaient acheté conjointement le domaine de La Basme et le comte Conrad de Gourcy était témoin aux déclarations de naissance de Benoît, Antoine et Marie Durand et Charles de Gourcy à celles de Léon Charles Durand. Et François Durand était témoin à Oisly, à la naissance de Louis Victor, fils de Conrad.

M. François Durand vendit en 1838 la plus grande partie de la propriété de La Basme au vicomte Charles Antoine de Gourcy, qui reconstituait ainsi à peu près l'ancien domaine de La Basme. M. Durand, qui possédait alors à Couddes près de 279 ha en garda quelques parcelles isolées, ainsi que Azay et la Crépinière. Il quitta Couddes en 1838 et quand il vendit quelques terres en 1839, il habitait Villeberfol, commune de Conan, et en 1840, au Bois d'Habert, commune de Morlac, dans le Cher.

Le vicomte Charles Antoine de Gourcy, écuyer du Roi, était né à Nancy. Il est décédé à Couddes le 22 septembre 1857 à l'âge de 56 ans. Il avait épousé Alphonsine Adrienne de Bizemont. Ils eurent plusieurs enfants:

- Adrienne Marie Cécile, née à Oisly le 30 avril 1832.
- Antoine Cômes Fernand, né à Oisly le 28 janvier 1834.
- Alfred Gaspard, né à Couddes le 21 juillet 1843.

Deux autres fils, Henri Antoine Gaston, né vers 1829 et Albert Gabriel, né vers 1827, ne figurent pas sur les registres de l'Etat Civil de Couddes ni de Oisly.

Adrienne Marie Cécile a épousé, à Couddes le 23 septembre 1857, Paulin Marie, baron de Romance, né le 12 janvier 1829 à St. Dizier en Haute Marne. Ils eurent cinq enfants, tous nés à Couddes:

- Marie Pauline Céline, née le 9 novembre 1856 et décédé le 23 novembre 1858.
- Marie Henry, né le 9 octobre 1859.
- Georges Henri Marie, né le 16 juin 1863.
- Marie Anne Pauline, née le 21 août 1868.
- Charles Henri Marie, né le 15 octobre 1870.

Nous ne retrouvons aucune trace de ces enfants mais la matrice cadastrale nous signale les noms de:

- Georges de Romance, lieutenant d'infanterie à Nancy.
- Charles de Romance, maréchal de logis au 31^{ème} d'infanterie à Orléans.
- Madeleine, épouse de Georges du Verger du Cuy, domiciliés à Pontlevoy.

Les enfants du vicomte Charles Antoine de Gourcy et de Alphonsine Adrienne de Bizemont sont cités dans un acte de vente de leurs propriétés de Saint Romain du 23 octobre 1860:

Adrienne Marie Cécile et son mari Paulin Marie baron de Romance et Gaspard habitaient La Basme avec leur mère, ainsi que le comte Albert Gabriel qui avait épousé Luce Marie Clotilde de la Bourdonnaye.

Antoine Cômes Fernand, sous-lieutenant de cavalerie, domicilié à La Basme, était en garnison à Versailles et Henri Antoine Gaston, ancien capitaine de cavalerie, résidait avec son épouse Flavie Augustine Charlotte Marie de Fayolle de Mellet, au château de Chaltraite, près de Montmort (Marne).

La vicomtesse Adrienne Alphonsine de Bizemont, veuve de Gourcy, avait quitté La Basme pour Pontlevoy où elle s'est éteinte le 17 novembre 1875 à 68 ans.

Certain membres de la famille de Gourcy reposent dans le cimetière communal, partie ouest, entre l'abri et la route:

- Le vicomte Charles Antoine de Gourcy et son épouse, Adrienne Alphonsine de Bizemont, sous la même pierre tombale.
- Deux autres pierres tombales portent gravées, l'une le nom de Charlotte Dombasle, épouse de Charles Henri, comte de Gourcy, décédée le 1^{er} février 1885 à 66 ans, l'autre, Charles de Romance, lieutenant d'artillerie, né à La Basme le 26 octobre 1870 et décédé à Paris le 20 mars 1900.
- Une autre pierre tombale porte une inscription illisible.

La famille de Gourcy, nous a dit M. Guy Bourdin qui le tenait de son grand-père, dernier régisseur de La Basme au début du XX^{ème} siècle, possédait vingt huit fermes et trois closiers, sises principalement dans les communes de Couddes, Choussy, Oisly et Saint Romain et même une à Coulmiers dans le Loiret.

En 1838 (date de la confection du cadastre), M. Charles Antoine de Gourcy, propriétaire de la Presle, figure sur le cadastre de Saint Romain pour une superficie de 264 ha, comprenant les fermes du Bas-Morlu, du Haut-Morlu, de la Fontaine et du Courtillet. Nous n'avons pas pu connaître l'origine de cette propriété ni la date d'acquisition mais Madame veuve de Gourcy et les héritiers ont vendu en 1860 le Haut-Morlu (106 ha), le Bas-Morlu (46 ha), la Ferme Neuve et l'Aubrière. Tout avait été vendu en 1864 et le compte était clos.

M. de Gourcy devait s'intéresser à la culture et suivre de près l'exploitation de ses fermes car, en 1836, à l'occasion de la tenue à Blois du congrès scientifique, il se fit remarquer au concours de charrues. Parmi les 14 concurrents, c'est "M. de La Basme" qui remporta le 1^{er} prix du concours de charrues, et son laboureur Nothum, le premier prix de labourage. La charrue était une charrue belge modifiée à deux chevaux, probablement le brabant simple à deux roues. (La Sologne de B. Edeine p. 351). Notons que le vicomte de Gourcy avait ramené de Belgique deux familles de laboureur: les Salmain et les Denis. (Ils ont fait souche dans la région).

Le château de La Basme a été démoli en 1892, et pour construire à cette époque plusieurs maisons à Couddes, on a utilisé des pierres provenant de la démolition.

La plupart des fermes avaient été vendues séparément lorsque, en 1910, M. Jean Piquet achetait La Basme, Montlibert, l'Aulnaye, l'étang neuf, et l'étang de Poix à M. Henri de Gourcy habitant Paris. Il héritait aussi du Grand Chemin, de Palluau, d'Azay, de la Crépinière et du Bois Bertin de son beau-père M. de Coudray-Germain Antoine qui les avaient achetés ou reçu en héritage. M. Piquet achetait le Verly en 1912 à M. Henri de Gourcy.

La propriété de La Basme était en partie reconstituée mais les fermes de la Fontaine (vendue en 1857) et le Gros-Chêne (vendu en 1887) restaient en dehors de la propriété.

M. Jean Piquet, né le 10 août 1859 à Billy, avait épousé à Couddes, le 28 juin 1887, Angéline Antoinette Désirée Coudray, née le 27 mars 1867 à Couddes. Ils habitaient chez M. Coudray, à la Crépinière avant l'acquisition de La Basme.

La Basme est toujours restée depuis dans la famille Piquet. Mais, à part le château, il ne reste plus que les fermes de Montlibert et du Bois Bertin. Elle appartient aujourd'hui à la petite fille de M. Piquet, Madame Suzanne Baranger. Comme son grand-père, maire de la commune de 1896 à 1912 et conseiller d'arrondissement, elle a présidé aux destinées de la commune de 1971 à 1979. Elle a été faite Chevalier de la légion d'honneur.